



Réinventer l'université tous ensemble

Participation de l'ICÉA à la consultation du scientifique en chef du Québec, monsieur Rémi Quirion

24 octobre 2020

www.icea.qc.ca

COORDINATION

Daniel Baril, directeur général de l'ICÉA

ANALYSE ET RÉDACTION

Louise Brossard, chercheuse en éducation des adultes (ICÉA)

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN : **978-2-89108-099- 6** (version numérique)



5 000, rue d'Iberville, Montréal (Québec), H2H 2S6

www.icea.qc.ca | 514 948-2044

Contexte

Des travaux sur l'université du futur ont été lancés voilà plus d'un an. Le scientifique en chef du Québec, monsieur Rémi Quirion, a coordonné les travaux du groupe qui avait pour mandat de « rédiger un document de réflexion et [de] faire un certain nombre d'hypothèses de recommandations sur "L'Université du futur" »¹. Ce groupe de travail, qui réunissait « toutes les parties prenantes de l'université »¹, s'était vu attribuer ce mandat par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge. Le groupe de travail a déposé un rapport unanime le 15 septembre 2020.

Suite au dépôt du rapport, la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, a lancé une invitation à participer à une consultation sur le sujet. Plus précisément, la consultation consistait à répondre à une dizaine de questions en ligne, dont les réponses ne devaient pas dépasser 2 000 mots. Ces questions nous demandaient de se prononcer sur les dix hypothèses de recommandations formulées dans le rapport intitulé [L'université québécoise du futur – Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations](#).

M. Quirion prévoit tenir « quatre séances délibératives prévues en novembre ». L'ICÉA désire participer à l'une de ces séances. Il s'agit donc d'un dossier à suivre.

Bonne lecture!

¹ Site du scientifique en chef : http://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/nouvelles/reinventer-luniversite-tous-ensemble/?fbclid=IwAR074hgHO5aycyyI2ZLMyoW_O3aqdl8XXt8V5VqstawySxPY5_3JOcXLob0

Hypothèse de recommandation 1 : Ressources financières des universités québécoises (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

Les travaux de l'ICÉA² montrent que les coupes du financement public en éducation des adultes, incluant le réseau universitaire québécois, ont durement affecté les services éducatifs. Comme les réinvestissements financiers des dernières années dans les universités n'ont pas permis un rattrapage complet (Quirion, 2020 : 9, 67), nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'injection de fonds supplémentaires.

Nous appuyons également l'idée que ce réinvestissement soit consacré en partie aux collaborations tous azimuts, incluant les collaborations avec la société civile et les organisations d'éducation des adultes communautaires.

L'ICÉA veut assurer l'accessibilité à l'enseignement supérieur à toutes les catégories de personnes. À ce titre, les droits de scolarité et les frais afférents peuvent constituer des freins. Certaines études montrent que les populations moins nanties sont plus touchées :

« Nous trouvons un effet négatif des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires. Cet effet négatif est plus marqué chez les enfants dont les parents sont les moins scolarisés, chez les francophones des deux provinces [Ontario et Québec] ainsi que chez les étudiants plus âgés. »³

En 2015, la dette moyenne totale à l'AFE [aide financière aux études] se chiffrait à 13 139 \$ pour les universitaires du 1er cycle sur des revenus annuels moyens de 9049 \$ »⁴.

Hypothèse de recommandation 2 : Composition représentative des corps professoraux et des autres corps d'emploi des universités (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

L'ICÉA appuie la recommandation d'une meilleure représentativité des corps professoraux et des autres corps d'emploi des universités. Ses travaux des dernières années ont porté notamment sur l'accès à l'éducation des populations adultes marginalisées⁵. Bien que ces travaux ne portent pas sur l'accès à l'emploi, ils mettent en évidence des obstacles qui se manifestent tant par rapport à l'accès à l'éducation qu'à l'accès à l'emploi.

Pour n'en nommer que quelques-uns, citons notamment : la discrimination systémique en emploi; le racisme systémique; les violences à l'égard des femmes et des personnes

² ICÉA. 2016. *L'éducation des adultes à la croisée des chemins. Enquête de l'ICÉA sur les effets des décisions et des politiques des gouvernements du Québec et du Canada sur l'éducation des adultes (période 2010-2015)*. Montréal : ICÉA, 80 p.

³ Doray, P., Laplante, B. et N. Bastien. 2015. « Quel est l'impact de la hausse des frais d'inscription sur l'accès à l'université? L'exemple du Québec », *Regards croisés sur l'économie* (16) : 162-175.

⁴ Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES). 2018. *Accessibilité et endettement étudiant*. Consulté le 14 octobre 2020 : <https://www.capres.ca/caracteristiques-socioculturelles-de-letudiant/realite-socio-economique-etudiant/publication-accessibilite-et-endettement-etudiant/>

⁵ ICÉA. 2020. *Le droit à l'éducation pour tous les adultes : créer les conditions d'une éducation inclusive. Avis de l'ICÉA sur les populations en situation d'inégalités*, 60 p. En ligne : https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/ICEA_Avis-sur-les-populations-en-situation-inegalite_22septembre2020_0.pdf

LGBTQI2; le colonialisme et les violences à l'égard des Autochtones; la difficile articulation des études, de l'emploi et de la famille qui incombe encore trop souvent aux femmes; les difficultés à maîtriser le français (et parfois même l'anglais dont la maîtrise est de plus en plus exigée), pour certaines personnes immigrantes ou autochtones; le manque de ressources financières; la difficulté à faire reconnaître ses acquis et ses compétences (RAC); les obstacles physiques et architecturaux pour certaines personnes en situation de handicaps et l'absence d'accessibilité universelle de plusieurs services et milieux d'emploi.

Hypothèse de recommandation 3 : Reconnaissance de l'institution universitaire
(maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

L'ICÉA soutient la troisième recommandation. Cette reconnaissance des universités publiques est d'autant plus importante dans le contexte où le secteur privé, de plus en plus présent dans les espaces virtuels, augmente la concurrence à laquelle doivent faire face les universités publiques.

Le secteur privé multiplie les programmes courts qui répondent à des besoins spécifiques qui peuvent attirer davantage de personnes que les programmes longs. Bien que cette offre ait sa raison d'être et puisse répondre à des besoins ponctuels, elle n'est pas soumise à des critères de qualité ni à aucune reddition de compte. Bien qu'elle puisse être de qualité, aucune règle ne permet aux potentiels étudiantes et étudiants de le vérifier. Compte tenu des coûts plus élevés de l'offre de cours privés comparativement à l'offre publique, les potentiels étudiantes et étudiants prennent un risque en s'y inscrivant. Or, le gouvernement doit soutenir ses institutions universitaires et postsecondaires en misant et en diffusant les critères de qualité de ses institutions.

De plus, bien que la formation qui vise à répondre aux besoins des milieux d'emploi soit pertinente, le gouvernement doit assurer le maintien et le développement de formations complètes et diversifiées. D'une part, les formations doivent outiller les citoyennes et citoyens sur le plan des connaissances et de l'esprit critique. D'autre part, elles doivent aussi répondre aux intérêts et aux aspirations des adultes. En d'autres mots, les adultes doivent pouvoir se former dans des domaines qui ne sont pas réclamés, à court terme, par le milieu de l'emploi.

Hypothèse de recommandation 4 : Information relative aux différentes dimensions de l'activité universitaire (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

L'ICÉA offre un service d'indicateurs qui est tributaire des données accessibles. En cours de travaux, l'Institut a, à plusieurs reprises, expérimenté le manque de données accessibles gratuitement, en un lieu précis et comparables d'une année à l'autre.

Lors de ses travaux sur le financement de l'éducation des adultes, incluant l'enseignement postsecondaire, il n'a pu mesurer, faute de données, la fluctuation du financement des universités.

En ce sens, l'ICÉA appuie cette quatrième recommandation. Étant donné que les universités sont des institutions publiques financées par l'ensemble des citoyennes et citoyens, l'ICÉA propose que les données générées soient accessibles à toutes et tous, et ce, gratuitement.

Hypothèse de recommandation 5 : Réussite des collaborations et des synergies inter-ordres (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

En considérant le nombre de personnes inscrites au DEC technique (moyenne de 21,6 ans) et à la formation continue (moyenne de 31,6 ans), les collèges comptent une majorité d'adultes dont la moyenne d'âge est de plus de 21 ans. En tout, 106 300 personnes étaient inscrites au DEC technique ou à la formation continue comparativement à 80 800 au DEC préuniversitaire dont la moyenne d'âge était de 18,4 ans⁶.

Avec leur programme de formation continue, les collèges ont développé une expertise dans les conditions à mettre en place pour accueillir des adultes autonomes qui ont davantage de responsabilités que de jeunes adultes qui habitent chez leurs parents. Les collaborations plus intenses entre collèges et universités d'une même région pourraient assurer une continuité de services aux adultes autonomes qui passent du collège à l'université. On pense notamment aux services de garde, aux services d'articulation études-famille-emploi et aux services d'aide à l'emploi.

Cependant, il semble que les services adaptés offerts aux personnes en situation de handicap (PSH) par les collèges soient moins utilisés par les personnes inscrites à la formation continue »⁷. Les collèges et universités pourraient unir leurs efforts pour développer des conditions plus favorables à la poursuite de la formation continue des PSH.

Enfin, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la recommandation visant à « favoriser les partenariats avec d'autres acteurs de la société » (Quirion, p. 93). L'ICÉA et ses membres possèdent une connaissance des besoins exprimés sur le terrain et des expertises en matière d'éducation des adultes qui ne pourront que bonifier les services éducatifs et de recherche au niveau postsecondaire.

Hypothèse de recommandation 6 : Réussite des collaborations et des synergies à l'intérieur de l'ordre universitaire (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

Comme l'indique M. Quirion, nombre d'exemples montrent une concurrence entre universités qui devient stérile et ne répond pas aux besoins des adultes en apprentissage et aux défis majeurs auxquels font face nos sociétés. Par exemple, il est fréquent qu'une personne ne puisse pas se faire reconnaître des cours et crédits obtenus dans une université autre que celle où elle désire poursuivre ses études. Or, rien ne justifie qu'une personne ait à reprendre des contenus qu'elle connaît déjà.

Le financement étatique étant l'une des principales causes de cette concurrence malsaine, il faudra revoir son mode afin de promouvoir une saine émulation plutôt qu'une stérile concurrence.

De fait. Il devient difficile d'établir des collaborations entre universités et même entre disciplines au sein d'une même institution si leur financement n'est pas de nature à assurer sa prévisibilité et des projets à long terme.

⁶ Institut de coopération pour l'éducation des adultes. 2018. *Le financement de l'éducation des adultes. Journée d'étude tenue le 22 février 2018 par l'ICÉA. Résumé des présentations.* Montréal : ICÉA, p. 36.

⁷ Brossard, Louise. 2020. « Pour une formation des adultes accessible aux personnes en situation de handicap ». In *Apprendre + Agir*, revue électronique de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, p. 11.

Par ailleurs, l'ICÉA initie régulièrement des projets de recherche en collaboration avec les universités qui sont fructueux et utiles aux milieux de l'éducation des adultes. Bien que certains programmes permettent ce type de collaborations, trop peu reconnaissent concrètement la contribution des organisations de la société civile.

Généralement, ces organisations ont peu de moyens et doivent déployer de multiples efforts pour avoir accès aux expertises universitaires. Les sommes octroyées par les bailleurs de fonds ainsi que les critères bien précis ne leur permettent pas toujours d'offrir tout leur potentiel de connaissance et d'expertise. En ce sens, l'ICÉA propose que les programmes de subventions de recherche soient mieux adaptés aux réalités des organismes de la société civile et reconnaissent à leur juste valeur leur contribution.

Enfin, l'ICÉA souscrit tout à fait aux concepts d'interdisciplinarité et d'intersectorialité proposés par M. Quirion. Pour l'ICÉA, ces concepts embrassent également la multiplicité et la diversité des lieux de formation et des approches pédagogiques rigoureuses. Ensemble, ce vaste réseau d'éducation formel et non formel contribue à la formation continue et à l'acquisition de connaissances favorisant l'autonomie et la pensée critique au sein de la société civile.

Hypothèse de recommandation 7 : Accroissement de la fréquentation universitaire aux trois cycles (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

Comme le souligne M. Quirion, le milieu éducatif fait face à une diversification des personnes en apprentissage, de leurs besoins et de leurs aspirations. Entre autres, de plus en plus de personnes présentent un parcours scolaire dit atypique, c'est-à-dire qu'elles feront de plus nombreux aller-retour entre les bancs d'école et d'autres activités (professionnelles, familiales, etc.)⁸.

Leurs besoins de formation, mais aussi leurs façons d'apprendre se transforment en cours de vie. Pour rendre l'université attrayante, elle devra développer des méthodes pédagogiques et des contenus qui répondent à leurs besoins. Elle devra aussi contribuer à lever les obstacles à un retour aux études.

Nous pensons notamment aux parents, et tout particulièrement aux femmes cheffes de famille monoparentale, qui ont besoin de meilleures mesures d'articulation études-famille-emploi. Nous pensons aux personnes de milieux modestes pour qui les frais de scolarité, même concurrentiels au Québec, sont encore trop onéreux et pour qui l'endettement n'est pas envisageable. Nous pensons aux Autochtones, aux personnes racisées et aux personnes immigrantes qui non seulement ont besoin de médiation culturelle, mais qui font aussi face au racisme.

Nous pensons enfin aux étudiantes et étudiants en situation de handicap (ÉSH) pour qui de nombreux obstacles doivent encore être levés. Heureusement, les collèges et les

⁸ Pierre Doray, France Picard, Claude Trottier, Amélie Groleau (2009). *Les parcours éducatifs et scolaires; Quelques balises conceptuelles*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Numéro 44. p. 1

Benoît Laplante, María Constanza Street, Pierre Canisius Kamanzi, Pierre Doray, Stéphane Moulin (2010). *Les retours aux études postsecondaires chez les jeunes adultes canadiens : une décision fortement ancrée au passé social et scolaire de l'individu*. (Projet Transitions, Note de recherche 12). Montréal, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST).

universités ont connu une importante augmentation de la fréquentation de leurs institutions par les ÉSH⁹.

Des efforts supplémentaires doivent encore être consentis pour lever les obstacles à la formation et augmenter la fréquentation des PSH.

Hypothèse de recommandation 8 : Accroissement de la réussite scolaire et de la diplomation aux trois cycles (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

Pour faire suite à la question précédente, l'ICÉA propose aux deux ordres d'enseignement de « créer les conditions d'une éducation inclusive »¹⁰ afin d'accroître la réussite scolaire de nombreuses populations faisant face à des défis particuliers. Tant la recherche en ce domaine que les expérimentations doivent être soutenues financièrement et en partenariat avec les milieux.

Par ailleurs, la reconnaissance de diplôme ou de compétences acquises à l'extérieur du Canada pose problème depuis de trop nombreuses années. Les universités ne sont pas les seules institutions en cause, mais elles peuvent certainement jouer un rôle dans l'amélioration et l'uniformisation des mécanismes de reconnaissance.

Aussi, il est urgent d'établir différentes passerelles tant entre les institutions de différents ordres d'enseignement qu'entre les institutions d'enseignement et les autres lieux d'apprentissage. Ce sont des milliers de personnes, notamment immigrantes, qui font les frais de rigidité qui les empêchent d'occuper des postes à la hauteur de leur compétence. Dans un contexte où le Québec est toujours à la recherche de main-d'œuvre qualifiée, ce manque de reconnaissance constitue une perte pour l'ensemble de la société.

Par ailleurs, la formation à distance ou en ligne constitue un bon moyen de contourner les obstacles tant à l'accès à la formation qu'à la réussite scolaire. Des fonds doivent être injectés dans le partage des expertises développées aux deux ordres d'enseignement et dans le développer de nouvelles compétences tant au niveau pédagogique que technique. Tant les infrastructures que les compétences et connaissances doivent être distribuées dans toutes les régions du Québec.

Hypothèse de recommandation 9 : Collaboration université-société amplifiée et adaptée aux besoins en évolution (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

En tant qu'organisme qui mise sur la formation tout au long de la vie pour assurer le développement et le mieux-être des personnes et des sociétés ainsi que l'atteinte d'une plus grande justice sociale, l'ICÉA ne peut que souscrire à une plus grande intervention des universités sur les enjeux de société.

⁹ Brossard, Louise. 2020. « Pour une formation des adultes accessible aux personnes en situation de handicap ». In *Apprendre + Agir*, revue électronique de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, p. 10.

¹⁰ Institut de coopération pour l'éducation des adultes. 2020. *Le droit à l'éducation pour tous les adultes : créer les conditions d'une éducation inclusive. Avis de l'ICÉA sur les populations en situation d'inégalités*. Montréal : ICÉA, 60 p.

L'ICÉA reconnaît à l'université, comme institution, un rôle de validation, de création et de diffusion des savoirs scientifiques, notamment dans le but de contrer les fausses nouvelles et la manipulation des populations qu'elles génèrent.

À ce titre, les organisations de la société civile ont une longue expérience de formation à la pensée critique, notamment des populations pauvres ou vivant des inégalités sociales et des discriminations tant systémiques qu'individuelles. En ce sens, les universités ont avantage à s'associer à ces organisations tant pour profiter de leurs expériences que pour ancrer la diffusion des connaissances produites.

La longue tradition d'éducation populaire développée au Québec favorise non seulement la prise de pouvoir et l'autonomie des personnes, mais elle est aussi à l'origine de nombreuses transformations sociales. L'université, en tant qu'institution, peut très certainement apprendre de cette longue tradition et s'y associer pour trouver ensemble des solutions face aux défis immenses qui nous attendent.

L'ICÉA croit aussi que l'université, comme institution, doit s'ouvrir aux connaissances expérientielles de la société civile et des Premières Nations et s'en inspirer pour coconstruire de nouveaux savoirs.

En ce sens, les méthodes de recherche participative, de coconstruction des savoirs ou de recherche-action nous semblent une voie d'avenir à investir.

Hypothèse de recommandation 10 : Mécanisme permanent de liaison université-société (maximum de 2 000 caractères, espaces inclus)

Pour faire suite au commentaire précédent, l'ICÉA appelle à une plus grande reconnaissance et à un meilleur soutien des activités de recherche tenues dans les organismes de la société civile.

Un effort important reste à consentir tant pour financer les projets de recherche université/communauté que pour soutenir le développement de la recherche autonome en milieu communautaire.

D'une part, bien que la participation à la recherche des milieux de pratique ou de la société civile soit de plus en plus souhaitée, elle est très peu soutenue financièrement et matériellement. À ce jour, la participation de l'ICÉA à des projets de recherche conjoints a été assumée presque gratuitement.

De plus, les projets en partenariat ne prévoient pas ou peu de temps pour augmenter les compétences en recherche et création des milieux eux-mêmes. Les programmes de financement prévoient généralement des fonds pour former les étudiantes et étudiants à la recherche. L'ICÉA propose d'offrir le même type de programmes pour soutenir la formation continue des chercheuses et chercheurs de la société civile dans le cadre de projets conjoints avec les universités.

Par ailleurs, très peu de bailleurs de fonds soutiennent des recherches menées de façon autonome par les milieux communautaire, de pratique ou de la société civile. Or, de plus en plus d'activités de recherche se tiennent en ces lieux qui sont à la fois branchés sur les besoins des populations et soucieux de les impliquer.

Avez-vous d'autres commentaires, suggestions ?

Bien que la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie fasse partie du débat sur les politiques publiques en éducation, les institutions universitaires tardent à devenir des établissements tournés vers l'apprentissage tout au long de la vie. La formation initiale des jeunes adultes à l'enseignement supérieur demeure leur priorité. Il importe de transformer les universités pour en faire de véritable lieu d'apprentissage tout au long de la vie.